

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy MOULIN-PAOLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., LUNARDI-PLA R., POLI M., GIUDICELLI PA., NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L., VIOLA-GRUNDICH J., CHAMBE A.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : ACKER-CESARI V., ORSONI C., SERRA C., ANDREANI N.

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 01/02/2021

Date d'affichage: 14/04/2021

Objet : Vente du lot n°11 à la société Logis Corse – Annule et remplace la délibération du 23/01/2021.

Le maire rappelle que sur la parcelle cadastrée B 1157 a été édifié le lotissement de Neruccio 2 composé de 21 lots mis à la vente.

Parmi ces lots, le n° 11 d'une superficie de 4578m est destiné à une opération d'accèsion sociale à la propriété de 24 logements.

La commune a décidé de vendre ce lot à la société Logis Corse ou toute personne morale à laquelle elle se substituera à la condition expresse :

- que le BENEFICIAIRE soit associé dans la personne morale à laquelle elle se substituera,
- qu'il soit bien réalisé sur le BIEN acquis une opération d'accèsion sociale à la propriété de 24 logements.

Le Logis Corse, société anonyme et coopérative de production HLM s'est positionné pour l'achat de cette parcelle afin d'y construire 2 bâtiments de 12 logements chacun.

Le prix initial de mise en vente était de 457 000€ TTC. Il comprenait une part de majoration liée à la présence d'équipements spécifiques nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le logis Corse prenant à sa charge une petite partie des équipements annexes au projet de construction et notamment la réalisation d'un parking, il a été convenu d'un prix de vente minoré de ces équipements.

Le prix de vente a été fixé à 370 000€ HT (407 000€ TTC.)

- Compte tenu du souhait de la commune de compléter son quota de logements sociaux afin de mieux répondre à la demande de la population,
- Compte tenu de la qualité du projet proposé par Le Logis corse,
- Compte tenu de la proposition financière d'achat de Logis Corse d'un montant de 370 000€ HT couvrant la prévision financière du budget du lotissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise Le maire, à vendre à Logis Corse , société anonyme et coopérative de production HLM, le lot 11 composant le lotissement de Neruccio et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Solaro le 19/04/2021

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

Objet : Maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du bâtiment abritant la Mairie et le gîte au village : recherche de financement.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de restructuration du bâtiment abritant la Mairie et le gîte au village.

Ce projet nécessite le recours à un bureau d'études pour la maîtrise d'oeuvre.

Il dépose sur le bureau le devis établi par le BET CJ Consultants qui s'élève, pour l'ensemble du projet à 25 950 € HT dont la mission comporte 3 phases.

Aujourd'hui, la réalisation de la phase 1 est essentielle afin d'établir la faisabilité du projet ainsi que de faire appel à un géomètre pour l'établissement des relevés topographiques et des plans.

Le chiffrage se décompose donc comme suit :

- AMO Phase 1..... 15 150,00 € HT
- Géomètre..... 6 860,00 € HT soit au total :.....22 010,00 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- DETR.....60%.....13 206,00 €
- CDC Dotation quinquennale.....20%.....4 402,00 €
- Autofinancement20%.....4 402,00 €

Après en voir délibéré, le conseil municipal,

- décide la réalisation de la phase 1 de la maîtrise d'oeuvre et des plans nécessaires au projet,
- adopte le plan de financement proposé,

